



SNUDI-FO

Syndicat du Val-de-Marne

Réforme de la formation initiale et du concours : sous la « professionnalisation », la destruction du statut !

Des étudiants contractuels dans les écoles, rémunérés moins de 700 € !

Le Ministère a annoncé le déplacement du concours à la fin de la deuxième année de master (M2, alors qu'il a lieu actuellement en fin de M1), retardant d'un an l'accès au statut d'enseignant fonctionnaire. Durant les deux années de formation en M1 et M2, plutôt que de préparer le concours et leur titularisation, **les étudiants en master MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) seront en alternance et deviendront enseignants contractuels ! Ils auront la responsabilité d'une classe, avec des horaires hebdomadaires** : certains seront astreints à un plein service hebdomadaire d'enseignement durant une période de l'année (organisation massée), d'autres auront entre 6 et 12 heures de service par semaine (organisation filée), pour un total de 288 heures de service d'enseignement, auxquelles s'ajouteront 36 heures dédiées aux autres activités ([BO du 8 avril 2021](#)).

Ces étudiants contractuels percevront **une rémunération inférieure à 700 euros, soit moins que le SMIC horaire !** Par ailleurs, ces heures effectuées en tant que contractuels impliqueraient pour les candidats au concours une baisse drastique du nombre d'heures dévolues à la formation ... mais ce n'est évidemment pas le souci du **Ministre qui entend ainsi créer une main d'œuvre précarisée, à bon marché !**

Une économie de 9 000 postes !

Pire, une fois le concours réussi, les lauréats deviendront professeurs des écoles stagiaires et seront placés à temps plein face aux élèves (alors qu'ils sont actuellement en classe à mi-temps) puisqu'ils auront été « professionnalisés » en amont !

En plaçant les professeurs stagiaires à plein temps en classe, **le Ministre économise ainsi environ 9 000 postes !** Le Ministère leur accorderait gracieusement une quinzaine de jours de formation pendant leur première année ... en plus de leur plein temps hebdomadaire, soit **une formation en dehors de leur temps de classe !**

En fonction des **contingents et des modalités d'organisation définis dans chaque département**, l'Administration pourra mettre à disposition des **postes dits « berceaux »** pour ces étudiants contractuels (en plus des postes « berceaux » traditionnels pour les stagiaires). Nul doute que la multiplication de ces postes « berceaux » bloquera des dizaines de postes qui seront ainsi retirés des opérations du mouvement départemental des titulaires et réduira davantage la possibilité de changer d'école !



Avec le projet de loi Rilhac, les directeurs responsables de l'accompagnement de ces PE stagiaires ?

Par ailleurs, avec la loi Rilhac, la délégation de compétences de l'IEN vers les directeurs pourrait s'incarner par le fait que ceux-ci deviennent responsables de l'accueil et de l'accompagnement des stagiaires et des néo-titulaires dans leur école. Charge à eux donc de gérer ces personnels, de leur apporter l'accompagnement nécessaire à la gestion des élèves et des parents, la mise en place des apprentissages. Et charge à eux aussi de justifier auprès de l'Administration de la mise en place de toutes les réformes ministérielles par les personnels dont ils auront la responsabilité !

Et pour l'année scolaire 2021-2022 ?

L'année scolaire prochaine sera une année de transition pour la formation initiale. Les actuels étudiants ayant échoué au concours (actuellement M1) seront en M2, au même titre que les lauréats. Parmi ces étudiants M2, ceux ayant réussi le concours seront en binômes à mi-temps dans les classes (dernière année des duos EFS), et d'autres contractualisés !

La FNEC-FP FO condamne la réforme de la formation initiale qui a pour but l'utilisation à moindre coût des étudiants MEEF comme étudiants contractuels ! La réforme des MEEF et concours, c'est la destruction de la formation professionnelle initiale des enseignants, la mise en place d'une filière de contractuels au SMIC, une attaque directe contre les concours et le statut.

Le SNUDI-FO continuera avec sa fédération, la FNEC FP FO, à porter ses revendications :

- Abandon de la mastérisation !
- Abandon de la réforme de la formation initiale et du concours
- Abandon du projet de loi Rilhac !
- Recrutement massif et immédiat de personnels sous statut !
- Stagarisation ou titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent !